



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte Rendu Conseil municipal du 29 janvier 2022

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	AE (Cécile Markowski)	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	AE (Brigitte Merlin)	Laure CORDONNIER	AE (David Bulcourt)
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	AE (Mathieu Rebout)	Alain GREBERT	AE (Fabien Sellier)
Ludivine JAMPIERRE	AE (Ludivine Jampierre)	Raphaëlle MAGGIOTTO	AE (Caroline Santerne)
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (Gérard Dué)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	AE (Mickael Cuvellier)
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P		19 votants

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 10h00

Déroulé de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/12/21

Il vous est demandé d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 11 décembre 2022

**Délibération 98 : à modifier avec le refus de vote de Jean-Paul Wissocq*

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19*	0	19

2. Convention de partenariat avec la Société éolienne du Sud Arrageois (parcours de santé)

Dans le cadre du projet de Parc éolien par la société Eoliennes du Sud Arrageois (ESA) sur les communes de Saint Martin sur Cojeul, Héninel et Croisilles, une convention de partenariat a été négociée dans la demande d'autorisation unique par la mise en place de mesures d'accompagnement des centre bourgs ayant pour but d'améliorer l'espace public et le cadre de vie des habitants de la commune dans la limite d'un budget de 60.000,00 € HT.

La mesure pour notre commune consiste en la création d'un parcours pédestre ludique et sportif.

Un devis réalisé de ce parcours de santé a été réalisé par l'entreprise Pinson ; celui-ci a été validé par l'ESA et la collectivité.

le plan de principe schématique est joint au compte rendu

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Modification de la Délibération du 5 mars 2020 concernant l'usage des chemins ruraux concernant le projet du Parc éolien

Suite à la délibération du 5 mars 2020 autorisant à la société EDF Renouvelables France l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune. Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique devant notaire (Maitre Baillet à Croisilles)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

4. Convention de mise à disposition avec Enedis pour un terrain chemin de Bullecourt

Il s'agit d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un auto transformateur déphaseur sur une parcelle communale de 30 m² chemin de Bullecourt.

Le Conseil Municipal, en date du 05 mars 2020 avait donné son accord mais en attente du retour de la convention par Enedis sur le montant et l'indemnité de 2000 euros demandée. Celle-ci n'avait pas été envoyée au service de l'Etat. Il vous est demandé de confirmer cette délibération qui reste à envoyer.

Cet équipement a pour objet de rééquilibrer la fréquence et les phases du courant électrique dans la commune.

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

5. Adoption des Lignes Directrices de Gestion

Le document a été communiqué aux conseillers municipaux par Fabien Sellier (mail en date du 18 janvier 2022). Ce dernier en fait une lecture explicative. Ce document est consultable sur demande en mairie.

Jean-Paul Wissocq demande où se trouve dans le règlement intérieur l'existence de la commission RH qui s'est réunie déjà 3 fois ; de même il fait part de son interrogation du fait de la non-intégration de « plein droit » des membres de son groupe.

Jean-Paul Wissocq souligne l'intérêt de ce document qui permet la projection de la gestion des ressources humaines (départs en retraite, promotion, remplacements...) de la commune dans les années à venir. Néanmoins, Jean-Paul Wissocq s'étonne de ne pas être en possession d'un certains nombres de documents de base ayant servi à l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion : Document Unique, Délibérations relatives au temps de travail.

Fabien Sellier lui précise que les délibérations sont issues des précédents conseils (15 octobre 2021), que les fiches de postes ont été remises lors du dernier Conseil Municipal ; il précise que les comptes rendus d'entretiens professionnels sont confidentiels. Le document unique, mis à jour à la fin de l'année 2021 sera communiqué.

Fabien Sellier précise qu'il convient plus de parler de « groupe de travail » plutôt que de commission. En effet, en tant que délégué de la gestion des ressources humaines de la commune, il n'a pas souhaité travailler seul sur ce sujet. Il s'est donc entouré de Mickael Cuvellier et David Bulcourt qui ont des charges d'encadrements dans leur activité professionnelle, Caroline Santerne pour son implication dans le centre socio culturel et Brigitte Merlin en tant qu'adjointe qui réalise par ailleurs des entretiens annuels auprès du personnel.

Jean-Paul Wissocq demande des précisions sur le régime des temps de travail des agents. Fabien Sellier précise que les agents sont aux 35 heures et que les heures de travail sont précisées dans les fiches de postes. Il fait relecture de la délibération du 15 octobre relative au temps de travail. Le surcroît éventuel d'activité pouvant amener à travailler un temps de travail plus long (dans le respect

de la délibération pré citée) fait l'objet d'un paiement d'heures supplémentaires ou de repos compensateur.

Jean-Paul Wissocq fait la remarque d'un problème de total dans le tableau des agents techniques. Cette erreur est corrigée en séance.

Jean-Paul Wissocq demande si le groupe de travail s'est préoccupé des remplacements des postes qui seront à pourvoir (recrutement, sous traitance, impact financier...). Les membres de la commission confirment que cela fait l'objet de discussions qui continueront lors des prochaines séances. Fabien Sellier précise qu'il y a une vraie réflexion sur la possibilité d'externaliser certaines prestations de manière à réduire les charges de personnel (des fonctionnaires) et optimiser les missions des agents en place.

Jean-Paul Wissocq fait remarquer que la hiérarchie du personnel communal est peu lisible. Fabien Sellier précise que c'est pour cela que la mise en place et l'application de l'organigramme figure comme objectif aux lignes directrices de gestion. Fabien Sellier rappelle qui a la charge de entretiens de chaque salarié.

Les échanges concernant les situations individuelles des salariés ne sont pas retranscrits au sein du présent document.

Vote des Lignes Directrices de Gestion

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

Vote des taux de promotion d'avancement de grade

Il est proposé de fixer ces taux de promotion à 100% pour les agents des catégories A et B, et à 100% pour les agents de catégorie C.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
2	0	17	0	19

6. Questions diverses

Information

Vous êtes cordialement invités à la réunion d'information sur les classes de neiges le 24/02 à 18h30

Questions du Groupe Vision Croisilles

1/ Face à la situation préoccupante de plusieurs salariés de la commune (6 arrêts maladie depuis fin novembre et pendant plusieurs semaines et pas pour cause COVID), et le problème de reconnaissance d'un agent d'animation territorial, nous vous avons adressé une demande de conseil exceptionnel (également diffusé au préfet ainsi qu'au président du centre de Gestion du Pas de Calais) pour partager sur les causes sources de certains des maux qui ont été exprimés lors d'échanges avec certains agents de la commune et ainsi construire collectivement des actions pour détendre la situation et retrouver un cadre de travail satisfaisant pour tous. Vous nous avez répondu que puisque les conditions n'étaient pas remplies, il ne sera pas donné suite à notre requête. (conditions : demande faite par le maire, le représentant de l'état ou du tiers des membres du conseil municipal soit 7 or nous ne sommes que 4 de notre groupe à le demander). Nous vous rappelons à nouveau que c'est de la santé de nos agents que nous évoquons, dans ce contexte l'alternative est de solliciter le Centre de Gestion 62 pour organiser un CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité via le comité technique) afin que nos agents qui affichent pour certains des signaux faibles puissent s'exprimer sereinement face à des personnes formées et expérimentées qui nous aiderons à trouver des actions et sortir de cette situation efficacement. Pourquoi ne voulez-vous pas également solliciter cette instance ?

La création d'un CHSCT est obligatoire dans chaque collectivité territoriale employant au moins 50 agents. Dans celles qui emploient moins de 50 agents, les missions du CHSCT sont assurées par le comité technique dont relèvent ces collectivités.

Les collectivités affiliées au Centre de Gestion et employant moins de 50 agents relèvent du Comité Technique Départemental (CTD) placé auprès du Centre de Gestion.

Le Comité Technique n'est pas compétent pour se prononcer sur des questions individuelles qui relèvent des Commissions Administratives Paritaires pour les fonctionnaires ou des Commissions Consultatives Paritaires des agents contractuels.

Ainsi, à la différence des CAP, le Comité Technique :

- ne connaît pas des situations individuelles mais est **compétent sur les questions d'ordre collectif** ;
- connaît des **questions intéressant l'ensemble du personnel** des collectivités territoriales et non uniquement les fonctionnaires. Sont donc également concernés les agents publics non titulaires et les agents de droit privé (emplois d'avenir, apprentis...).

Fabien Sellier précise qu'il n'a jamais été exclu de faire appel au CT ? Cependant, il semble important d'attendre le retour des salariés pour connaître leur état de santé afin de les accompagner au mieux et peut être leur proposer un rendez-vous avec la médecine du travail.

2/ Dans le mail de réponse du premier adjoint à notre demande d'organiser un conseil urgent (face au nombre important d'arrêts maladies dans notre commune), ce dernier a précisé que vous ne donneriez pas suite à notre requête, et fait état d'une commission RH qui s'est réunie déjà 3 fois depuis le 21 décembre. Or nous n'avons aucune trace de création de cette commission, ni dans les CR de conseil, ni dans le chapitre du règlement intérieur de la commune ou les commissions permanentes ou facultatives doivent apparaître. Merci de nous préciser dans quel document nous pourrions retrouver la trace de la création de cette commission ? de nous préciser à quelle fin est créée cette commission (les objectifs) ? pourquoi n'y a-t-il pas un représentant dans cette commission comme dans celle créée à date ?

Un début de réponse a déjà été apporté précédemment.

Il n'est pas prévu d'intégrer de nouveau membre dans ce groupe de travail.

3/ Vous avez publié un recrutement animateur enfance – jeunesse le 2 décembre 2021, merci de nous préciser le contexte ? et le besoin car nous sommes déjà à la cible avec les agents en place ?

Il s'agit de l'ouverture du poste de Loïc Leclerc que nous avons CDIé au mois de juin (cf. délibération correspondante en date du 12 juin 2021). Pour que ce dernier puisse être titularisé, il faut que ce poste apparaisse sur la bourse de l'emploi.

4/ Le 4 janvier dernier il y a eu un accident rue de largiliere à l'intersection avec la rue max joly chez Madame Deltour. Mr le maire a reçu un courrier des habitants qui ont subi des dégradations sur leur grillage ce jour-là. Mr et Mme Deltour ont été victimes de 4 accidents déjà dont le dernier en date du 4 janvier. Ils ont pu nous exprimer leur agacement par ce courrier reçu en copie de celui de la mairie. Dans ce courrier il demande la mise en place d'un stop au lieu d'un cédé le passage actuel chose que nous soutenons et avons déjà proposé lors d'un précédent conseil. Ce Stop est vivement conseillé par les forces de l'ordre rencontré au moment des faits. Pouvons-nous connaître votre positionnement sur ce sujet ?

Nous allons prendre attache du Capitaine Clairon pour voir ce qu'il en pense. Nous verrons aussi la possibilité d'y mettre une priorité à droite.

5/ Pourquoi nous n'avons-nous pas été conviés à la préparation et la distribution des colis des aînés?

On peut admettre qu'un rappel aurait pu être fait par le CCAS à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la semaine précédente. Néanmoins, Mathieu Rebut, membre du CCAS a dû avoir l'information lors d'une réunion. Fabien a rappelé en fin de réunion de CM du 13 novembre que la distribution aurait lieu le 18 décembre. De plus, Cécile Markowski a envoyé un message à Jean-Paul Wissocq afin de lui présenter ses excuses pour cet oubli de rappel.

6/ Nous avons constaté la pose d'un panneau d'autorisation d'un permis de construire dans le terrain face au CUBE. Nous pouvons lire que celui-ci consiste à la réalisation de 32 maisons individuelles groupées en bande de 4. Le projet a visiblement évolué car au départ nous devions avoir une

résidence collective, pour l'accueil de personnes autonomes, disposant d'espaces communs partagés, pourquoi cette évolution alors que le projet semblait être abouti ? Allez-vous reproduire l'implantation de l'écoquartier ? si oui comment ne pas reproduire les mêmes problèmes ? Merci de nous transmettre le plan de masse.

Il y a confusion entre deux projets différents sur le secteur. Les explications et le plan masse sont présentés dans les vœux du maire : <https://youtu.be/1uu2wly9qLY>

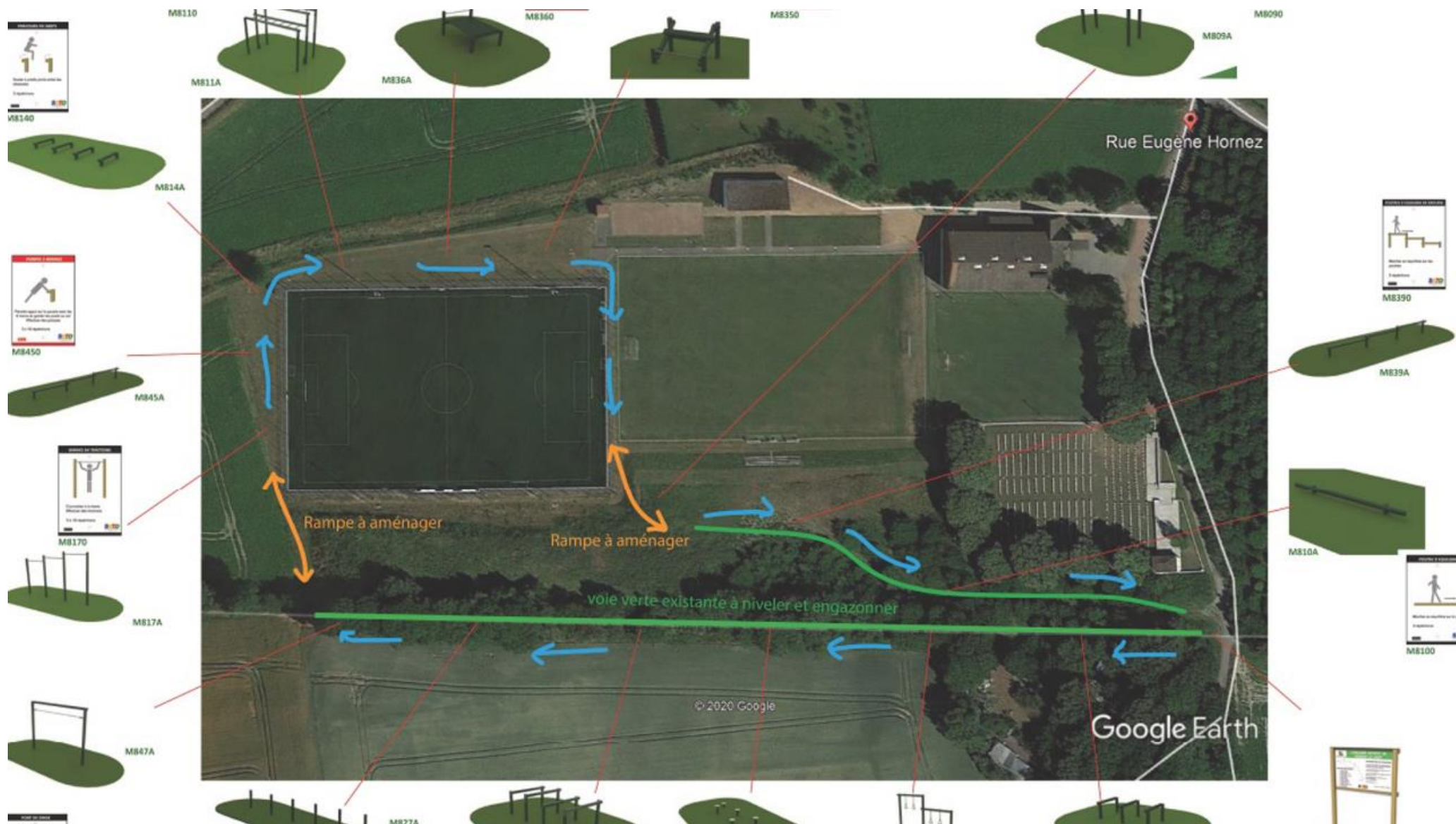
7/ Avez-vous avancé sur le sujet des inondations en bas de la rue de la Gare depuis notre dernière réunion ou vous abandonnez de porter une solution ?

Il s'agit en fait de la rue du moulin et non de la rue de la gare.

Les bureaux d'étude ont été sollicités et cherchent des solutions en conformité avec la gestion des eaux pluviales (SAGE). Les propositions sont à l'état d'esquisses. Vision Croisilles propose de communiquer ses idées sur le sujet.

La séance est levée à 11h25

Pour rappel, ce compte rendu est le reflet des échanges de la séance et n'est en aucun une retranscription littérale de ces derniers.



SCHEMA DE PRINCIPE – ETAT PROJET – NON DEFINITIF